

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 73 (1928)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXIII^e Année

N° 8

Août 1928

Le futur développement de nos institutions militaires¹.

Après avoir salué en termes chaleureux le beau Canton du Tessin et rendu hommage aux conseillers fédéraux Welti, Frey et Müller, aux généraux Herzog et Wille, aux colonels Feiss, Pfyffer, Isler et Sprecher, à ceux qui ont créé et perfectionné notre armée, le conférencier a exposé comme suit ses vues sur le futur développement de nos institutions militaires :

Notons d'abord que le Pacte de la Société des Nations ne sape aucunement nos institutions militaires. Au contraire, des spécialistes comme MM. de Waldkirch, Oeri et Bovet s'accordent à dire que ce Pacte nous impose l'obligation de rester armés. Ils sont convaincus que notre désarmement serait un danger pour l'Europe et que nos forces armées sont un élément essentiel de la paix.

Ni les puissances, ni les commissions de Genève n'ont jusqu'ici résolu la question du désarmement. Le grand socialiste et patriote français Jaurès, et ses continuateurs Paul-Boncour, de Brouckère et autres s'écrient : « Le premier pas au désarmement c'est l'introduction du système de milice. » Cette idée s'impose de plus en plus aux esprits, mais aucune grande puissance n'ose la réaliser. L'Allemagne le voudrait, mais les traités le lui interdisent.

A l'étranger, il y a une tendance générale à diminuer la durée du service sous les drapeaux, mais partout l'on se heurte à des difficultés d'exécution presque insurmontables. On reconnaît qu'il est possible de former, en un temps relativement court, de bons et braves soldats, mais on n'arrive

¹ Conférence du col.-cdt. de corps Wildbolz à la Société suisse des officiers à Lugano, le 17 juin 1928.